

ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le vendredi 3 juin 2011 — N° 36

Président de l'Assemblée nationale : M. Jacques Chagnon

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 46.									
AFFAIRES COURANTES									
Déclarations de députés									
Mme Blais (Saint-Henri–Sainte-Anne) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Thérèse Boudreault-Dionne qui obtient un baccalauréat en sciences humaines à l'âge de 78 ans.									
Mme Richard (Marguerite-D'Youville) fait une déclaration concernant les 35 ans de fondation de la Fédération des comités de parents du Québec.									
Mme Gonthier (Mégantic-Compton) fait une déclaration concernant la Semaine québécoise des personnes handicapées.									
M. Boucher (Johnson) fait une déclaration concernant les Sentiers de l'Estrie, un organisme qui célèbre ses 40 ans et qui a été lauréat du Grand Prix du tourisme de l'Estrie.									
M. Morin (Montmagny-L'Islet) fait une déclaration afin de féliciter les récipiendaires des prix de la relève Mallette.									
389									

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 54.1 du Règlement, Mme Léger (Pointe-aux-Trembles) fait une déclaration concernant le 25 ^e anniversaire de l'Association de la sclérose en plaques Est de Montréal.
M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine) fait une déclaration concernant le naufrage du Lady Jacqueline.
Mme Doyer (Matapédia) fait une déclaration concernant la Semaine québécoise des personnes handicapées.
À 9 h 57, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.
Les travaux reprennent à 10 h 08.
Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

Mme Blais, ministre responsable des Aînés, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 22 Loi modifiant le Code civil concernant certains cas de résiliation du bail d'un logement

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 22.

Dépôts de documents

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement aux pétitions déposées les 20 avril et 12 mai 2011 par M. Boucher (Johnson), concernant la sécurité routière.

(Dépôt n° 310-20110603)

Dépôts de rapports de commissions

M. Ouellette (Chomedey), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, les 1^{er} et 2 juin 2011, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 11, Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite et permettant que l'option d'une rente servie par la Régie des rentes du Québec soit offerte en cours d'existence de certains régimes dans le secteur des pâtes et papiers. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 311-20110603)

M. Bachand (Arthabaska), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, les 1^{er} et 2 juin 2011, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 10, Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 17 mars 2011 et l'édiction de la Loi instituant le Fonds du Plan Nord. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 312-20110603)

M. Drainville (Marie-Victorin), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, les 25, 26, 27 et 31 mai et les 1^{er} et 2 juin 2011, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 15, Loi concernant la lutte contre la corruption. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 313-20110603)

Dépôts de pétitions

Mme Bouillé (Iberville) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 63 cidriculteurs artisans du Québec, concernant le processus de fabrication du cidre de glace.

(Dépôt n° 314-20110603)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Auclair (Vimont) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 333 citoyens et citoyennes du Québec, concernant les plaques d'immatriculation.

(Dépôt n° 315-20110603)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Arcand, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, conjointement avec Mme Ouellet (Vachon), M. Trottier (Roberval), M. Grondin (Beauce-Nord), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), M. Caire (La Peltrie) et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée mondiale de l'environnement, qui se tiendra le dimanche 5 juin 2011 sur le thème « Les forêts : la nature à votre service » et qu'elle réaffirme, en cette Année internationale de la forêt, la nécessité de protéger la qualité de la vie sur terre, la santé des forêts et des écosystèmes forestiers.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Hivon (Joliette), conjointement avec M. Fournier, ministre de la Justice, Mme Roy (Lotbinière), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), M. Caire (La Peltrie) et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 70^e anniversaire de l'accession des femmes à la profession d'avocate.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. Bonnardel (Shefford) présente une motion concernant la Journée d'affranchissement de l'impôt; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Khadir (Mercier) propose:

QUE l'Assemblée nationale du Québec invite le gouvernement du Zimbabwe à respecter le droit des militantes Jennifer Williams et Magodonga Mahlangu de manifester pacifiquement tel que mentionné dans la décision que la Cour suprême du Zimbabwe a prise le 26 novembre 2010. L'Assemblée nationale souhaite également que les militantes pacifiques du mouvement « Women of Zimbabwe Arise » puissent faire entendre leurs voix dans le respect des valeurs démocratiques et des droits humains.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Fournier, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 17, Loi permettant l'application d'un régime particulier en matière de lésions professionnelles et de santé et de sécurité du travail;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 133, Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre et de compléter les auditions des intéressés dans le cadre de l'étude du projet de loi d'intérêt privé n° 204, Loi concernant le projet d'amphithéâtre multifonctionnel de la Ville de Québec; également afin de procéder à l'étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 204, Loi concernant le projet d'amphithéâtre multifonctionnel de la Ville de Québec; puis afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 13, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal;

- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 88, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement concernant la gestion des matières résiduelles et modifiant le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles; puis afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 3, Loi favorisant la sécurité en matière de transport scolaire et un meilleur encadrement du courtage en services de camionnage en vrac;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 18, Loi limitant les activités pétrolières et gazières.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 2, Loi concernant la construction d'un tronçon de l'autoroute 73, de Beauceville à Saint-Georges.

Après débat, le rapport est adopté.

Adoption

M. Bachand, ministre du Revenu, propose que le projet de loi n° 5, Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives, soit adopté.

$\mathbf{A}_{\mathbf{j}}$	près débat,	, la motion	est ad	loptée à	la	majorité	des	voix	et,	en	consé	quence,	le
projet de l	oi n° 5 est	adopté.											

M. Fournier, leader du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mardi 7 juin 2011, à 13 h 45.

La motion est adoptée.

À 12 h 18, M. Gendron, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 7 juin 2011, à 13 h 45.

Le Président

JACQUES CHAGNON